

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BOURGS SUR COLAGNE**

Du 27/02/2020

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 30/01/2020 a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux avec la convocation à la présente réunion afin qu'ils puissent présenter leurs observations.

Observations : partie questions diverses Licence. Le terme « sans concertation » contesté.

Sur 19 votants :

6 voix contre : Mesdames Chantal MORERA et Michèle CASTAN, Messieurs Serge CHAZALMARTIN, Gérald MENRAS, Lionel BOUNIOL, Éric MIEUSSET

2 abstentions : Messieurs Marc CLAVEL Mickaël BOUQUET

11 voix pour

L'an deux mille vingt, le 27 février, le Conseil Municipal de la commune de **BOURGS SUR COLAGNE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. **Henri BOYER**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 février 2020

Présents : M. Pierre BETTENCOURT, M. Claude BOUDET, Mickaël BOUQUET, M. Henri BOYER, Mme Michèle CASTAN, Mme Sandrine CHAUVARD, M. Serge CHAZALMARTIN, M. Marc CLAVEL, M. Yvan DALLE, M. Jérôme DELMAS, M. Jérôme ENGELVIN, Mme Françoise ESPANOL, M. Pascal MAURIN, M. Gérald MENRAS, Mme Chantal MORERA, Madame Isabelle PERIE, M. Henri PERRIER,

Absents excusés : M. Lionel BOUNIOL ayant donné procuration à M. Serge CHAZALMARTIN, Mme Emilie BONNET, M. Éric MIEUSSET ayant donné procuration à Gérald MENRAS, M. Jérôme FAURE

Absents : M. Charles ARIENTE, M. Jean-Marie ESTEVENON, Mme Irène MOURGUES, Mme Sabine MOUTON, Mme Carine ROUSSET, Mme Anne-Laure TICHIT, Mme VAZEILLE Agnès.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle PERIE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30.

A l'occasion de l'approbation du compte rendu du 30 janvier, certains conseillers municipaux contestent le terme de « sans concertation ».

Monsieur le Maire rappelle et confirme que la licence III octroyée à l'établissement Esprit Bois était réservée à la SNC les Cabris reprenneur de l'exploitation des Violles. Monsieur Bouniol a signé cette autorisation sans concertation préalable des adjoints. Par ailleurs, après saisie de SVP et de la Préfecture, les délégations de signature n'autorisaient pas Monsieur BOUNIOL à signer cet acte.

Sur 19 votants, le compte rendu du 27 février est adopté à 6 voix contre, 2 abstentions et 11 voix pour.

14/2020 : travaux d'électrification : versement fonds de concours, génie civil MONTEIL

Monsieur le Maire expose que suite à la demande concernant les travaux d'électrification désignés ci-après, un devis estimatif a été établi pour ce projet dont la réalisation relève de la compétence du SDEE.

Afin de financer ces opérations et en application des délibérations relatives à la participation des communes et de leurs groupements, le SDEE sollicite le versement d'un fonds de concours selon le plan de financement suivant :

Dépenses TTC	
Nature des travaux	Montant
Génie civil Monteil	21 901,51 €

Les

travaux de câblage électrique consistant en la sécurisation des fils nus existants sont entièrement pris en charge par le SDEE pour un montant TTC de 20 933,70 €.

La participation sollicitée dans le cadre de ces travaux est calculée au prorata du montant de l'estimation ; en cas de modification substantielle de celle-ci lors de la réception du décompte définitif de l'entreprise, une nouvelle délibération sera alors demandée par le SDEE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **adopte** la proposition de Monsieur le maire ;
- **s'engage** à verser le fonds de concours pour un montant de 7 300.50 euros TTC en une seule fois, après achèvement des travaux ;
- **décide** d'amortir, sur un seul exercice, la subvention d'équipement dont les crédits seront inscrits à l'article 2041582.

15/2020 : enfouissement des réseaux de télécommunications et Eclairage public à Monteil

Il convient de procéder à l'enfouissement des réseaux de télécommunications et à l'installation de l'éclairage public à Monteil.

Concernant l'installation de l'éclairage public, le SDEE a transmis un devis de 3 546 euros HT. Le SDEE accordera une participation de 30% sur le montant hors taxe.

Concernant l'enfouissement des réseaux de télécommunications qui présente le double avantage, de les protéger d'une part et d'embellir le paysage d'autre part, le SDEE présente un devis de SPIE d'un montant de 11 778.10 euros HT soit 14 133.72 euros TTC.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer le devis du SDEE pour un montant de 3 546 euros HT, soit 4 255.20 euros TTC avec une participation du SDEE à hauteur de 30% du montant HT,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise SPIE d'un montant de 11 778.10 € HT soit 14 133.72 euros TTC pour l'enfouissement des réseaux de télécommunications,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire et tout éventuel avenant aux travaux supplémentaires pour mener à bien cette opération.

16/2020 : Assistance à maîtrise d'ouvrage Maison du Temps libre

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal du 28 juin 2018 a adopté le lancement du projet d'étude de rénovation et d'agrandissement de la Maison du temps libre.

Il est proposé de confier à Lozère ingénierie, l'assistance à Maitrise d'ouvrage pour les missions suivantes :

- Analyse de la problématique,
- la rédaction du cahier des charges,
- l'assistance au recrutement de l'équipe d'assistance à maitrise d'œuvre,
- analyse des offres,
- passation du marché.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **de retenir** la proposition de Lozère ingénierie pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage Pour un montant de 5 600 euros HT soit 6 720 euros TTC,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes

17/2020: Subventions aux associations 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subventions des associations pour 2020. La commission communication /association réunie jeudi 13 février 2020 a examiné l'ensemble des demandes. Sur sa proposition, après avoir

entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le tableau de répartition des subventions ci-dessous :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS ACCORDEES EN 2020	OBSERVATIONS Ne participent pas au vote
FOOT-BALL CLUB	4200	M. Yvan DALLE
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	750	
LES ARCHERS DE LA FARE	1500	
DANSE TRADITIONNELLE	300	
LA QUATRETTO	400	
MOTO-CLUB COLAGNE	700	
CLUB HIPPIQUE DU GEVAUDAN	600	
PETANQUE	950	Mme Chantal MORERA
COUVIGE CHIRACOIS	150	
PHOTO CLUB	1000	
PETIT PATRIMOINE	500	
BIBLIOTHEQUE	500	Mme Isabelle PERIE
COMITE DES FETES ET D'ANIMATION	2500	
CLUB DE L'AMITIE	500	Mme Michèle CASTAN
AMICALE des POMPIERS	800	M. Lionel BOUNIOL
APEL SAINTE-ANGELE	1400	
APEP MARCEAU CRESPIN	1400	
LES AMIS DE L'ECOLE CLAUDE ERIGNAC	1400	
CLUB DU BON ACCEUIL	500	
CARDIO COLLEGUES 48	500	M.Mickaël BOUQUET
PREVENTION ROUTIERE	100	
O.N.A.C	50	
SOUVENIR Français	125	
COMITE DES FETES LE MONASTIER	2500	
ASSOCIATION FAMILIALE	320	
UN BUS POUR LE SENEGAL	150	
LA CHASSE MONASTIERRAINE	250	
TOTAL	24 045	

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

18/20 : convention de rétrocession

Monsieur le Maire expose que le maître d'ouvrage, ROUSSET Jean-Paul agissant pour la construction du lotissement Chon Fagou a déposé un dossier de permis d'aménager (N°PA 4809919C0001) en vue de réaliser un lotissement de maisons d'habitation sur un terrain situé sur la parcelle cadastrée section 113ZD-N°141p d'une contenance de 7 087 m².

Ce projet prévoit les équipements communs pour la voirie interne et les réseaux divers (eaux pluviales, Basse Tension, Eclairage, téléphone) et espaces communs.

Dans ce cadre il est proposé que les équipements communs et la voirie du lotissement soient ultérieurement classés dans la voirie communale et doivent faire l'objet d'une convention de rétrocession entre le maître d'ouvrage et la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de rétrocession avec Monsieur Jean-Paul ROUSSET annexée aux présentes,
- **autorise** Monsieur le Maire à réaliser tous les contrôles nécessaires à la bonne exécution des travaux,

19/2020 : demande de subvention DETR travaux Centre de secours de Chirac

Monsieur le Maire expose la nécessité d'effectuer des travaux au centre de secours de Chirac comprenant :

- l'aménagement d'un parking,
- la modification d'une poutre existante pour permettre de rentrer un véhicule de secours,
- l'ouverture d'une porte de la caserne donnant sur le parking.

La SOMATRA a présenté un devis de 10 500 euros H.T, soit 12 600 euros TTC pour l'aménagement du parking.

La SARL Lionel BALEZ présente un devis de 1 560 euros HT soit 1 872 euros TTC pour le reste des travaux.

Il est proposé de solliciter une subvention de la DETR de 7 236 euros au taux de 60% du montant total de 12 060 euros H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- **d'approuver** le programme d'investissement nécessaire pour les travaux du centre de secours de Chirac pour un montant de 12 060 euros H.T,
- **de solliciter auprès de** l'Etat, une subvention DETR de 7 236 euros au taux de 60% de l'investissement total,
- Etablit le plan de financement ainsi :

Subvention Etat, DETR	7 236 €	60%
Auto financement	4 824 €	40%
Coût total H.T	12 060 €	

Dit qu'il n'y pas eu de commencement des travaux,

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer le dossier de demande de subvention et tout document relatif à cette affaire.

Questions diverses :

- Organisation Bureau de vote. Il est proposé de reconduire les permanences telles qu'instaurées lors des élections européennes.
- Licence Violles. Point abordé en début de séance

La séance du Conseil Municipal a été levée à 21h35

Pour une information plus détaillée vous pouvez vous adresser à l'accueil de votre Mairie afin d'obtenir la délibération ou les délibérations qui vous intéressent.